

Brèves du Collège



Collège National des Gynécologues
et Obstétriciens Français
91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris
www.cngof.fr • cngof@club-internet.fr

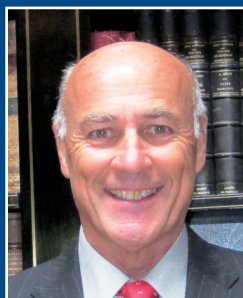
AVRIL 2018 - N° 52

Le Fonds pour la Santé des Femmes

Même les plus initiés n'imaginaient pas le nombre de sujets portés par Jacques Lansac et qu'il a fallu reprendre à la volée. C'est peu de dire qu'il était au service de la profession et des femmes. À la suite des cinq années pendant lesquelles il a présidé le Collège, il a continué à accepter de nombreuses missions. Quand j'ai été à mon tour président du Collège, j'ai beaucoup apprécié d'avoir quelqu'un comme lui sur qui compter. Expérimenté, connaissant tous les sujets et toujours volontaire, il savait se rendre disponible.

Suite page 2

éditorial



Bernard Hédon
Président de FSF



Lettre ouverte à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé

Paris, le 22 février 2018

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous informer d'une dépense importante, prohibitive et pour tout dire choquante, qui va être imputée dès le mois prochain aux budgets des maternités et donc, de fait, à celui des hôpitaux.

Le retrait du marché français du Cytotec® (misoprostol) nous amène à le remplacer en urgence par des médicaments qui n'ont pas (pas plus que le Cytotec® ne l'avait) une AMM pour tous les usages où le misoprostol est indispensable (hors IVG). Or ces médicaments coûtent près de vingt fois plus cher que le Cytotec®, et ce surcoût concerne approximativement 300 000 femmes/an et plus d'un million de comprimés par an (24 cts/cp pour le Cytotec® contre 6 €/cp pour Gymiso® ou MisoOne®). De plus, leur dénomination par leurs noms commerciaux dans les forfaits « IVG médicamenteuse » a dissuadé d'autres laboratoires de venir sur le marché français qui semble de fait réservé « officiellement » à ces deux laboratoires.

Nombre de pays autour de nous ont fait « générique » longtemps le misoprostol. En France, on a imposé aux médecins depuis fort longtemps ce qui a été appelé peu courtoisement un mésusage du Cytotec®. Or, il n'y a pas d'autre solution thérapeutique valable que le misoprostol pour les 8 000 interruptions médicales de grossesse par an, les 100 000 fausses couches pour éviter

un curetage, ni pour les 5 000 déclenchements pour mort fœtale *in utero*.

Les deux misoprostol qui sont sur le marché français ont obtenu leur AMM dans la seule IVG médicamenteuse sans qu'aucune publication originale sur ces produits n'ait été réalisée, grâce à des études toutes faites sur le Cytotec®. Ce ne sont donc ni des médicaments princeps ni des génériques, vu leur coût. Pourquoi n'a-t-on pas « générique » ces deux produits ?

Il n'y a aucune raison que le budget des hôpitaux soit touché aussi lourdement et que les dépenses de médicaments des maternités subissent une brusque ascension en 2018 qui obèrera nos autres dépenses, voire celles liées à notre personnel déjà en nombre très insuffisant.

Nous vous demandons de faire en sorte, Madame la Ministre, que ce médicament indispensable à la santé des femmes soit normalement disponible sous forme de générique à un coût identique à ce qu'il était auparavant. Il est en effet insensé de nous sanctionner quand nous n'utilisons pas de générique ici, et là de tolérer une dépense supplémentaire de plusieurs dizaines de millions d'euros totalement incompréhensible permettant à des laboratoires des profits aussi considérables qu'injustifiés. Nous comptons sur vous pour prendre les mesures nécessaires et éviter cet état de fait qui révolte l'ensemble de nos collègues et le Conseil d'administration de notre société savante.

Pr Israël Nisand, Président du CNGOF ; Pr Alexandra Benachi, Vice-présidente
Pr Philippe Deruelle, Pr Olivier Graesslin, Secrétaires généraux
Pr Bernard Hédon, Past-président ; Pr Christophe Vayssière, Conseil scientifique

Bilan des journées 2017

Les 41^{es} journées du CNGOF ont réuni à Lille du 6 au 8 décembre 2017 plus de 3 000 gynécologues et obstétriciens pour des moments de grande qualité scientifique mais aussi des échanges riches et des rencontres amicales. Elles ont été une nouvelle fois l'occasion de montrer la diversité et le dynamisme de notre discipline.

Les recommandations sur l'accouchement normal, l'endométriose et l'herpès au cours de la grossesse ont connu un immense succès et ont été sources de discussions, parfois passionnées, lors de leur présentation mais aussi lors des rencontres avec les experts. La qualité des communications

orales, des posters et des vidéos présentés lors des sessions de communications libres a, une nouvelle fois, montré le dynamisme de la recherche dans notre discipline. Dix prix ont été remis.

Prix CNGOF/EBCOG

- C. Barral - *Génotoxicité de la daunorubicine et de la cytarabine sur embryons pré-implantatoires issus d'ovocytes de souris exposées in vivo.*
- C. Diguisto - *Devenir néonatal des enfants prématurés extrêmes sans prise en charge anténatale active.*
- Than Vy Phung - *Un jeu sérieux pour la formation des étudiants en médecine aux urgences obstétricales.*

Suite page 4

Éditorial, suite

Le FSF (le Fonds de dotation pour la santé des femmes) a été créé par le Collège à la fin de 2013. Jacques, tout naturellement, en a été le premier président. Mission difficile, parce qu'il parlait de rien et que tout était à faire. Il a fallu installer FSF, en définir le mode de fonctionnement, sélectionner les actions et rechercher des financements, démarcher les donateurs potentiels... Les 80 000 euros inscrits dans les comptes du dernier exercice ne sont pas venus tout seuls. Ceux qui ont travaillé avec lui savent que, sans Jacques, les moyens qui ont pu ainsi être consacrés à la santé des femmes auraient été beaucoup plus faibles.

Il nous revient maintenant de prendre le relais. Héritiers de Jacques, il faut continuer son action et bien sûr l'amplifier en avançant sur le chemin qu'il a commencé à emprunter.

C'est la tâche à laquelle je me suis attelé comme l'a souhaité Israël Nisand, actuel président du Collège. J'ai accepté cette mission, comme Jacques l'avait fait en réponse à ma demande lors de la création du FSF en 2013.

Mais c'est quoi au juste FSF, et à quoi ça sert ? La définition administrative ou juridique est : fonds de dotation. Mais à la plupart, comme à moi d'ail-

leurs, cette définition ne dit pas grand-chose. Alors, risquons une explication : FSF est un instrument professionnel complémentaire du CNGOF. Ce dernier est une société savante dont le rôle est avant tout scientifique : rédaction de référentiels, organisation de formations, représentation des gynécologues et obstétriciens auprès des pouvoirs publics pour toutes les questions (et elles sont nombreuses) qui concernent la santé des femmes. Mais le CNGOF ne peut prétendre à couvrir toutes les implications d'une profession aussi riche. Quand bien même il essaierait de le faire, ce serait au détriment de la clarté et de l'efficacité. C'est ainsi que les aspects syndicaux de la profession sont pris en charge par les syndicats. De la même façon, il est sain que le mécénat et, d'une façon plus générale, les financements non directement destinés à faire fonctionner le CNGOF pour lui permettre d'assurer sa mission de société savante, puissent être indépendants du fonctionnement quotidien du CNGOF. C'est ce que beaucoup de sociétés savantes étrangères ont fait, en créant une fondation. Certaines sociétés françaises aussi (cardiologie, gériatrie, etc.). Même si une association peut recevoir des dons et legs, rien ne vaut une structure dédiée et organisée pour cela. C'est ce que permet le statut juridique d'un fonds de dotation dont le but est de soutenir un intérêt général. Cela permet de séparer les activités taxables de l'association des autres activités à visée humanitaire ou caritative. En s'adossant au CNGOF, FSF peut s'appuyer sur l'avis scientifique et les structures du CNGOF. Ses frais de fonctionnement peuvent ainsi être minimisés (siège social hébergé par le CNGOF) et ses actions coordonnées avec celles du CNGOF. En tant que fonds de dotation, FSF bénéficie d'une fiscalité avantageuse qui permet de défiscaliser les dons qui lui sont faits. En outre, en tant que structure juridique et financière indépendante du CNGOF, FSF peut attirer des partenaires et mécènes de l'industrie sans gêner le CNGOF.

Grâce à cela, la cause de la santé des femmes peut attirer des moyens financiers qui servent à financer des actions que la société savante n'a ni les moyens ni la mission de développer.

Quelques exemples de projets soutenus :

- Des gynécos à la rencontre des adolescents : projet développé dans les académies de Basse-Normandie et de Créteil. Des gynécos interviennent en milieu scolaire en complément de l'enseignement traditionnel en apportant une information de santé publique sur des grandes questions telles que la sexualité, la fertilité, les maladies sexuellement transmises, etc.
- Grossesse et femmes handicapées : projet de la Pitié-Salpêtrière afin de mettre en place un accueil adapté (locaux, environnement psychologique) pour les femmes enceintes victimes d'un handicap permanent, dans un premier temps les handicaps neurologiques, qui sera élargi ensuite aux autres handicaps moteurs en particulier séquellaires de traumatologie lourde.

- Évaluation du degré d'handicap des patientes atteintes d'endométriозe (Endocap).
- Développement d'un partogramme communiquant.
- Installation d'une école de sages-femmes au Tchad.
- Soutien à la fondation Panzi, l'hôpital du Congo où exerce Denis Mukwege, « l'homme qui répare les femmes ». Souvenez-vous de la conférence exceptionnelle qu'il nous a donnée lors des Journées annuelles qui ont eu lieu à Nantes.

FSF n'est donc pas une ONG comme GSF (Gynécologie Sans Frontières) qui a pour mission d'aller sur le terrain et de répondre aux urgences humanitaires. Très clairement, c'est un organisme financier destiné à soutenir financièrement des actions portées par des gynécologues et obstétriciens, qui utilisent leurs compétences particulières afin de contribuer à l'amélioration de la santé des femmes. Ne s'agissant pas de soins directs, ces actions ne peuvent être financées autrement que par des dons et legs. Voilà la raison d'être et la vocation de FSF.

Les règles de fonctionnement de FSF sont très simples : 90 % des sommes qui lui sont confiées doivent servir à financer des actions. 10 % seulement sont consacrées aux besoins de fonctionnement et à la recherche de dons supplémentaires.

La vocation de FSF est de créer les conditions qui permettent à de nouveaux projets de se développer. Ceux-ci sont présentés à FSF par un porteur de projet qui recherche des financements. Pour être éligible à une contribution de FSF, le projet doit être approuvé par le Conseil d'administration du CNGOF. FSF l'introduit alors dans son portefeuille d'actions soutenues et peut ainsi démarcher des partenaires. Ces derniers sont en effet plus enclins à soutenir un projet précis, qui entre dans le champ de leur activité et sur lequel ils peuvent communiquer en interne et en externe.

FSF fait aussi appel à la générosité individuelle, de la part de tous ceux qui désirent soutenir par leur don la cause de la santé des femmes. À l'occasion de la Journée de la femme et de la fête des mères, un partenariat avec Interflora vient ajouter un objectif humanitaire au plaisir d'offrir des fleurs. Les gynécologues et obstétriciens, comme tout autre citoyen, mais sans doute sont-ils particulièrement sensibles à la cause de la santé des femmes, reçoivent deux fois par an un appel aux dons. L'appel apparaît aussi sur le site internet du CNGOF et nous allons solliciter les accords qui permettront de le faire apparaître sur d'autres sites professionnels.

Je suis convaincu que FSF ne peut que contribuer à soutenir notre vocation professionnelle en renforçant l'image des gynécologues-obstétriciens comme acteurs essentiels de la santé des femmes.

Bernard Hédon, Président de FSF

8^e édition du Forum Européen de Bioéthique

La huitième édition du Forum Européen de Bioéthique vient de se terminer après avoir rassemblé, à Strasbourg sur le thème « Produire ou se reproduire ? », des milliers de personnes attirées par la qualité des intervenants et par des thématiques en phase avec la révision des lois de bioéthique qui interviendra cette année.

Toutes les tables rondes peuvent se retrouver *in extenso* sur le site www.forumeuropeendebioethique.eu, accompagnées des débats avec le public dont certains, comme celui sur l'anonymat du don de gamètes, ont été fort animés.

Cette manifestation régulière de bioéthique ouverte au grand public et l'effort de vulgarisation qui l'accompagne permettent à tous de comprendre les enjeux des débats à venir et de se faire une opinion en fonction de ses valeurs personnelles.

Deux tables rondes ont été organisées et présidées par des membres du CNGOF, l'une par Bernard Hédon sur la société de marché et le marché de la reproduction et l'autre par Joëlle Belaisch-Allart sur l'autoconservation ovocytaire.

La thématique retenue pour l'année prochaine est « Mon corps m'appartient ».

Israël Nisand, Président du CNGOF

Zoom sur les Journées 2018

Strasbourg, ma ville

Strasbourg l'Européenne, capitale de Noël, sera cette année, du 4 au 7 décembre, la capitale de la gynécologie et de l'obstétrique françaises. À pied, à vélo ou en tram, tout y est accessible aisément entre les bras romantiques de l'Ill. Au carrefour des cultures française et allemande, Strasbourg joue volontiers le jeu de l'arbre à palabres depuis que la réforme, à la fin du Moyen Âge, a contraint tout le monde à se parler en essayant de se convaincre de manière plutôt apaisée. Le débat ici est roi. Et les convictions aussi.

Dernière étape provinciale du CNGOF avant un retour attendu à Paris, ces dernières « Journées du Collège » nous préparent déjà à une véritable mue, celle qui consiste à accueillir sous le même toit, au même moment, toutes les sociétés savantes qui ont pour objet, comme nous, la santé des femmes, des couples et des enfants. Cette année, nous serons déjà rejoints par la Société internationale de sénologie et, pour janvier 2020, de nombreuses sociétés savantes s'apprentent à s'engager à nos côtés pour qu'au moins une réunion annuelle soit à même de fédérer notre discipline et de réunir, pour l'avenir, ce qui est actuellement éparé.

Il y a deux objectifs évidents à ce regroupement :

- l'interfécondité évidente des différentes branches de notre discipline traduite, sous la forme d'un enseignement post-universitaire pour tous, par un accès libre de tous à toutes les salles ;
- le regain d'influence et d'audience nécessaire pour notre discipline (l'union fait la force) dans les décisions qui concernent la santé des femmes à l'heure des choix difficiles. Les politiques jouent volontiers à cache-misère par violences obstétricales interposées. L'éclatement et la dispersion nous ont, par le passé, desservis et sans doute empêchés d'être entendus et suivis.

À Strasbourg, nous aurons droit, cerise sur le gâteau, à un concert privé de l'orchestre philharmonique de Strasbourg pour le CNGOF dans le grand auditorium du palais des congrès, proposé gratuitement aux 2 000 premiers inscrits.

C'est avec un immense plaisir que le CNGOF vous accueillera à Strasbourg pour ses 42^{es} Journées.

Israël Nisand, Président du CNGOF



Missions en Chine

Les hôpitaux des villes chinoises importantes (3 millions d'habitants ou plus) mais pas les métropoles sont demandeurs de missions de conseil et d'enseignement officielles labellisées par le gouvernement chinois.

Ces missions s'adressent à toutes les disciplines et **en particulier en gynécologie-obstétrique**. Les séjours durent deux semaines, voyage compris.

Les cours ont lieu en anglais avec la présence permanente d'un interprète.

L'accueil est « tapis rouge », avec un sens de l'hospitalité remarquable. Au terme de la quinzaine, vous êtes invité à passer trois nuits dans

un très bel hôtel à Pékin près de la place Tien'an-men.

L'ensemble des démarches administratives (visa, réservation avion, hôtel) sont réalisées et **prises en charge** par le département Chine de l'ECTI (Association de professionnels seniors à but non lucratif) qui reçoit les demandes chinoises de missions. Il n'y a pas de rémunération. Les retraités sont les bienvenus mais aussi tous ceux qui sont encore en activité.

Pour de plus amples informations, vous pouvez joindre le Professeur Georges Offenstadt au 01 49 28 23 20 ou par e-mail : offenstadt@aphp.fr.

Georges Offenstadt

Les points forts
du programme 2018

Après Nantes, Montpellier et Lille, Strasbourg sera la dernière étape provinciale des Journées du Collège national des gynécologues et obstétriciens français qui auront lieu du 4 au 7 décembre 2018.

Les recommandations pour la pratique clinique seront le point d'orgue des journées. La prise en charge de la rupture prématurée des membranes sera le thème obstétrical. En gynécologie, ce seront les très attendues RPC sur la contraception, mais aussi la prise en charge du cancer de l'ovaire et une actualisation des infections génitales. La RPC protection périnéale fera l'interface des deux champs de notre discipline. Le groupe de travail chirurgie bariatrique et grossesse présentera les conclusions de ses recommandations HAS. Enfin, les résultats des travaux de la commission : « Ressources humaines pour les activités non programmées en gynécologie-obstétrique » seront dévoilées.

À l'invitation du Professeur Nisand, le président de la Fédération internationale de gynécologie-obstétrique (FIGO) le professeur Chittaranjan Narahari Purandare a accepté d'être présent à nos journées. Il nous fera une lecture intitulée « *Evidence limited, experience unlimited* ». C'est une grande chance pour la gynécologie française de l'accueillir. Nous sommes très honorés de sa venue.

Vous retrouverez les habituelles sessions thématiques : périnatalité, fertilité, gynéco-pathologie, orthogénie, gynécologie-obstétrique du monde, techniques chirurgicales, gynécologie médicale, imagerie en obstétrique et gynécologie, expertise, obstétrique, ménopause, pathologies mammaires, colposcopie et session des internes.

Parmi les nouveautés, une session entière sera consacrée à la césarienne avec un invité de marque. En effet, nous accueillerons le **Professeur William Grobman** dont les travaux sur la césarienne sont mondialement reconnus. En parallèle des journées, se tiendra le 20^e Congrès mondial de la Société internationale de sénologie qui réunira les spécialistes internationaux de la prise en charge des pathologies mammaires.

Les ateliers occuperont une place toujours plus importante, permettant de se perfectionner en échographie en gynécologie et en obstétrique, en contraception, en endoscopie opératoire gynécologique (certification européenne), à la prise en charge de l'hémorragie de la délivrance et à l'analyse du RCF.

Strasbourg sera parée de ses plus beaux atours puisque les journées auront lieu en même temps que le célèbre marché de Noël. Nous espérons vous retrouver nombreux cette année pour des journées riches en échanges scientifiques mais aussi en moments de convivialité !

Philippe Deruelle, Olivier Graesslin
Secrétaires généraux

Bilan des journées 2017, suite

Prix SHAM

- Prix Dominique Mahieu Caputo - Laura Berlingo *Impact du genre sur le choix d'une carrière hospitalo-universitaire parmi les internes de gynécologie-obstétrique en Île de France.*
- Meilleure communication pour l'amélioration de la qualité des soins en obstétrique - Hugo Madar *L'expérience professionnelle de l'opérateur lors d'un accouchement instrumental affecte-t-elle l'état de santé maternel et néonatal ?*
- Meilleure communication pour l'amélioration de la qualité des soins en gynécologie - Phuong Lien Tran *Performance of Smartphone-based digital images for cervical cancer screening in a low-resource context.*
- Meilleure communication pour la sécurité en gynécologie-obstétrique - Guillaume Ducarme *Facteurs prédictifs de dystocie des épaules lors d'un accouchement instrumental. Étude prospective observationnelle.*

Prix General Electric pour la meilleure communication en échographie

Emmanuel Simon - *Apport de la coupe épaisse 4D pour l'échoguidage des prélèvements invasifs fœtaux. Une étude de simulation.*

Prix Blédina des 1000 jours

- Vivien Alessandrini - *Déterminants de la vaccination anti-grippale chez les femmes enceintes.*
- Charles Garabedian - *Le diagnostic anténatal modifie-t-il la prise en charge néonatale et le devenir à un an des atrésies de l'œsophage de type 1 ?*

La bourse Gédéon Richter a été remise à Pauline Chauvet (*Évaluer la faisabilité de l'utilisation de la réalité augmentée en chirurgie coelioscopique gynécologique*) et la bourse Jacques Lansac à Meriem Koual (*Rôle des polluants organiques persistants et des adipocytes dans le potentiel métastatique et l'acquisition de chimiorésistance dans le cancer du sein*).

Nous avons innové avec la pièce de théâtre « Et maintenant Simone Veille » suivie du cocktail-dansant avec le groupe focus qui ont été des moments de franche rigolade et de grande convivialité.

Rappelons enfin que ces journées étaient dédiées à notre maître, le Professeur Jacques Lansac, ancien président du CNGOF, qui nous a quittés fin 2017.

Nous sommes déjà impatients de vous retrouver, encore plus nombreux, en décembre prochain à Strasbourg du 4 au 7 décembre 2018.

Philippe Deruelle
Secrétaire
général du
CNGOF chargé
de l'obstétrique



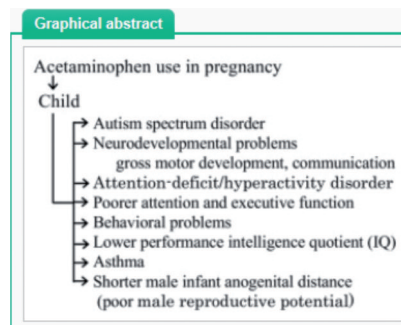
Paracétamol pendant la grossesse

Que penser de ce nouvel article qui met en cause le paracétamol pendant la grossesse ?

Bornehag CG et al. « Prenatal exposure to acetaminophen and children's language development at 30 months. » *European Psychiatry* (2018)

Depuis quelques années, de nombreuses équipes s'intéressent aux conséquences neurocomportementales de l'exposition *in utero* au paracétamol. Le sujet est d'autant plus important que le paracétamol est très utilisé, comme antalgique, comme antipyrétique mais également comme hypnotique (aux États-Unis en particulier). Par ailleurs, le paracétamol est reconnu chez l'animal comme un perturbateur endocrinien. La question de l'exposition pendant la grossesse est donc cruciale.

Les risques éventuels évoqués par différents auteurs sont nombreux et ne sont pas limités aux troubles neurocomportementaux comme résumés dans la figure ci-dessous. Certaines études évoquent un effet qui dépendrait de la durée d'utilisation du paracétamol pendant la grossesse, l'exposition courte (< 8 jours) n'amenant pas de risque.



Cette nouvelle étude publiée vient alimenter une question qui n'est pas encore tranchée, malgré les nombreuses études (inégalement au plan méthodologique : prospectives mais également rétrospectives, souvent réalisées à partir d'auto-questionnaires avec des comparaisons multiples) présentant de nombreux facteurs confondants (période d'exposition, durée d'exposition, indications et pathologies sous-jacentes, environnement maternel, etc., le plus souvent mal définis alors qu'ils sont essentiels dans ces analyses) et dont l'interprétation des résultats doit être prudente car, si les différences de scores des échelles d'évaluation du développement des enfants entre exposés et non exposés sont statistiquement significatives, elles ne sont pas forcément cliniquement significatives.

La nouvelle étude comporte la même difficulté d'estimation de la prise de paracétamol pendant la grossesse (données déclai-

atives) avec en complément un dosage urinaire qui n'objectivait (pour 15 % des patientes étudiées) les prises que dans les 36 à 48 heures précédentes. Le développement du langage est évalué uniquement par le nombre de mots utilisés par l'enfant. Les effectifs sont faibles (754 femmes, 64 enfants avec « troubles du langage »), la population ciblée (cohorte suivie pour asthme et allergie), et les intervalles de confiance des OR sont très larges avec une borne inférieure flirtant avec le 1, ce qui signe leur manque de puissance. Difficile dans ces conditions de se faire une idée précise de l'existence d'un lien entre paracétamol *in utero* et troubles du langage qui, de plus, n'a été retrouvé dans cette étude que chez les petites filles.

Pour le moment, en l'état des données, il n'y a pas de signal retenu. Le sujet a été étudié très attentivement au niveau français en 2015 par le groupe grossesse de l'ANSM et au niveau de l'Agence européenne en 2014. Les conclusions de ces commissions étaient les mêmes à savoir que les données, animales (quasi inexistantes) ou cliniques, ne permettaient pas d'établir de lien entre une exposition au paracétamol *in utero* et la survenue de troubles neurocomportementaux. Depuis, de nouvelles études ont été menées dont une a fait grand bruit. L'Agence européenne a donc demandé une nouvelle évaluation en septembre 2016, laquelle a confirmé en janvier 2017 les conclusions de 2014.

En pratique, il faut avant tout raisonner avec bon sens. Aucune de ces études ne démontre clairement une augmentation du risque de trouble du développement neurocomportemental en lien avec la consommation de paracétamol pendant la grossesse. Mais ces études doivent inciter à la prudence dans nos prescriptions et surtout à éduquer nos patientes sur l'automédication : le paracétamol est, et reste, l'antalgique et l'antipyrétique de choix chez la femme enceinte ou susceptible de l'être. Il peut être utilisé lorsque cela est nécessaire, à la dose la plus faible efficace, sur la durée la plus courte possible en fonction des symptômes, mais sans banaliser son utilisation, puisqu'il s'agit d'un médicament.

S. Gautier (CRPV Lille), A.-P. Jonville-Bera (CRPV Tours), I. Lacroix (CRPV Toulouse) et T. Vial (CRPV Lyon) pour le Réseau français des centres régionaux de pharmacovigilance



Réseau Français
des Centres Régionaux de
Pharmacovigilance et d'Information
sur le Médicament